



**Commune du VERNET**

22, rue de Cusset  
03200 LE VERNET

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 27 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présents :**

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Nadine DEMAY, Marc POUZET, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Nadine LLOPIS, Isabelle PRIEUR, Jean-François DELMAS, Annie PERARD, Thierry PRIEUR, Bernard FRELASTRE, Marc VOITELLIER.

**Absents représentés :**

- Marc GENESTE (pouvoir à Jean-François DELMAS),
- Alexis COUTIER (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Gérard DELEUZE (pouvoir à Jacky PARENTON),
- Carole PEZRON (pouvoir à Jacqueline BAPTISTE),
- Marie-Hélène CHANAL (pouvoir à Marc VOITELLIER),

**Absents excusés:**

**Membres en exercice :** 19 Membres

**Présents :** 14

**Absents représentés :** 5

**Votants:** 19

**Secrétaires :** Mme DEMAY et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018,**

**1. Bois communal**

- 1.1. Délibération: Avis relatif au projet d'aménagement de la forêt communale 2018-2037,
- 1.2. Délibération : Mise en vente d'une coupe de bois.

**2. Affaires financières:**

- 2.1. Délibération: Budget principal approbation du compte de gestion 2017,
- 2.2. Délibération: Budget principal approbation du compte administratif 2017,
- 2.3. Délibération: Budget principal affectation du résultat 2017,
- 2.4. Délibération: Budget annexe "Locaux Commerciaux" approbation du compte de gestion 2017,
- 2.5. Délibération: Budget annexe "Locaux Commerciaux" approbation du compte administratif 2017,
- 2.6. Délibération: Budget annexe "Locaux Commerciaux" affectation du résultat 2017,
- 2.7. Délibération: Fixation et vote des taux d'imposition 2018,
- 2.8. Délibération: Vote des budgets primitifs 2018,
- 2.9. Délibération: Subventions 2018 attributions,

**3. Motion:**

- 3.1. Motion : Réforme de la justice,
- 3.2. Motion : Carte scolaire,

**4. Décisions du maire**

**Questions diverses**

## Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018.

### 1. Intercommunalité

#### 1.1. / Délibération: Avis relatif au projet d'aménagement de la forêt communale 2018-2037

Madame Stéphanie CHEVALIER, chef de projet aménagement DSF à l'ONF est invitée à présenter le projet de plan d'aménagement du bois communal pour la période 2018-2037.

Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### 1.2. Délibération : Mise en vente d'une coupe de bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la vente des bois issus de la parcelle 4 (article 186015) et autorise l'ONF à vendre, au mieux et a minima au montant estimé par ses soins, ces bois lors d'un prochain appel d'offre.

### 2. Affaires financières:

#### 2.1. Délibération: budget principal approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal à 14 voix pour, 3 abstentions et 2 contres, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2.2. Délibération: budget principal approbation du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 5 abstentions arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif:

<b>Investissement</b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Prévu :	636 491,31 €	636 491,31 €
Réalisé :	461 068,84 €	393 949,14 €
Reste à réaliser :	33 650,00 €	99 243,37 €
<b>Fonctionnement</b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Prévu :	1 135 299,32 €	1 135 299,32 €
Réalisé :	993 147,28 €	1 145 359,70 €
Reste à réaliser :	- €	
<b>Résultat de clôture de l'exercice :</b>		
Investissement :	-	67 119,70 €
Fonctionnement :		152 212,42 €
Résultat global :		85 092,72 €

### 2.3. Délibération: budget principal affectation du résultat 2017

Le conseil municipal à 15 voix pour et 4 abstentions,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de :	102 552.60€
• un excédent reporté de :	49 659.82 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:</b>	<b>152 212.42 €</b>
• un déficit d'investissement de :	67 119.70 €
• un déficit des restes à réaliser de :	65 593.37 €
<b>Soit un besoin de financement de:</b>	<b>1 526.33 €</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	<b>152 212.42 €</b>
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1526.33 €
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	150 686.09 €

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT** **67 119.70 €**

### 2.4. Délibération: budget annexe "Locaux Commerciaux" approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2.5. Délibération: budget annexe "Locaux Commerciaux" approbation du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif :

<b>Investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Prévu :	<b>32 064,08 €</b>	<b>32 064,08 €</b>
Réalisé :	<b>32 064,08 €</b>	<b>18 630,09 €</b>
Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>Fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Prévu :	<b>34 776,10 €</b>	<b>34 776,10 €</b>
Réalisé :	<b>459,19 €</b>	<b>33 767,10 €</b>
Reste à réaliser :	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice :</b>		
Investissement :		<b>- 13 433,99 €</b>
Fonctionnement :		<b>33 307,91 €</b>
Résultat global :		<b>19 873,92 €</b>

## 2.6. Délibération: budget annexe "Locaux Commerciaux" affectation du résultat 2017

Le conseil municipal à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de :	18 675.85€
• un excédent reporté de :	14 632.06€
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:</b>	<b>33 307.91€</b>
• un déficit d'investissement de :	13 433.99€
• un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
<b>Soit un besoin de financement de:</b>	<b>13 433.99€</b>

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	<b>33 307.91€</b>
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	13 433.99€
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	19 873.92€

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 13 433.99€**

## 2.7. Délibération: Fixation et vote des taux d'imposition 2018

Considérant que le produit fiscal attendu s'élève à **596 607.00 Euros** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>13.25 %</b>	<i>(inchangé),</i>
<b>Foncier bâti</b>	<b>16.90%</b>	<i>(inchangé),</i>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>50,00 %</b>	<i>(inchangé),</i>

## 2.8. Délibération: vote des budgets primitifs : budget principal et budgets annexes "Locaux Commerciaux" 2018

Le budget principal et les budgets annexes présentés sont adoptés à 16 voix pour et 3 abstentions par les membres du conseil Municipal et s'équilibrent comme suit :

Budget principal M14				
	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
<b>Section de fonctionnement</b>				
Dépenses	1 255 566,09 €			<b>1 255 566,09 €</b>
Recettes	1 104 880,00 €	150 686,09 €		<b>1 255 566,09 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
Dépenses	409 384,84 €	67 119,70 €	33 650,00 €	<b>510 154,54 €</b>
Recettes	410 911,17 €		99 243,37 €	<b>510 154,54 €</b>

Budget annexe : LOCAUX COMMERCIAUX				
	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
<b>Section de fonctionnement</b>				
Dépenses	38 084,92 €			<b>38 084,92 €</b>
Recettes	18 211,00 €	19 873,92 €		<b>38 084,92 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
Dépenses	17 767,22 €	13 433,99 €		<b>31 201,21 €</b>
Recettes	31 201,21 €			<b>31 201,21 €</b>

## 2.9. Délibération: Subventions 2018 attributions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions 2017 suivante :

Association des Maires de l'Allier	619,96 €
Allier à livres ouverts	269,64 €
A.T.D.A. (informatique)	2 045,95 €
Jardins de cocagne - contribution	150,00 €
Conservatoire des sites de l'Allier	150,00 €
total alloué .....	3 235,55 €

## 3. **Motions**

### 3.1. Motion : Réforme de la justice,

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des chantiers de la Justice, le Gouvernement souhaite adapter le réseau et l'organisation des juridictions pour « améliorer la proximité du réseau pour le bien commun et la proximité nécessaire au justiciable ». La Ministre de la Justice a précisé qu'il n'y aurait aucune fermeture de lieu de justice.

Dans l'Allier, nous avons le devoir de réfléchir à l'organisation de la Justice en respectant nos trois bassins de vie historique, démographique et économique. Nous souhaitons, par une approche pragmatique, dans une logique d'aménagement du territoire (équilibre des pôles, accessibilité, répartition des présences administratives...) et dans le respect des objectifs du gouvernement de proximité et du besoin d'expertise pour les matières complexes, confirmer le rôle de nos trois juridictions.

Afin d'asseoir l'organisation tricéphale de la justice dans l'Allier, il est nécessaire de confirmer certaines spécificités.

Pour Moulins, il apparaît nécessaire de confirmer les prérogatives d'application des peines. Concernant le juge des enfants, même si plus de 40 % de l'activité émane de justiciables de l'arrondissement judiciaire de Cusset-Vichy, il faut confirmer cette spécificité à Moulins pour assurer un avenir durable à ce tribunal. La juridiction de Moulins, en qualité de tribunal judiciaire de plein exercice, verrait donc ses spécialisations affirmées en matière d'application des peines et de justice des mineurs.

Pour Montluçon, le positionnement du « Pôle social » pourrait être envisagé, composé du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et du Tribunal du contentieux de l'incapacité (aujourd'hui de compétence régionale et demain de compétence départementale). En concertation, une autre spécialisation pourrait être envisagée, l'objectif étant de confirmer Montluçon comme tribunal judiciaire de plein exercice, avec ses spécificités départementales.

Enfin, pour Cusset-Vichy, comme le démontrent les statistiques de l'activité judiciaire, cette juridiction est la plus importante de l'Allier, et sur différents critères, la deuxième de l'ancienne région Auvergne après Clermont-Ferrand. Son positionnement géographique central entre le pôle Métropolitain et le département de l'Allier lui permet de bénéficier de dynamiques démographique et économique accrues. Pour être cohérent avec cette situation et au plus près des justiciables et de l'origine de l'activité judiciaire, il est proposé que la juridiction de Cusset-Vichy devienne le Tribunal départemental.

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la motion relative à la réforme de la Justice, pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir une organisation respectant les spécificités des trois bassins de vie de l'Allier.

### 3.2. Motion : Carte scolaire,

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la réflexion autour de la redéfinition de la carte scolaire sur l'agglomération de Vichy est amorcée depuis plusieurs années entre le Conseil départemental, l'Inspection académique et les acteurs locaux concernés par ce dossier.

Cette réflexion s'est imposée par le constat d'un déséquilibre en terme d'effectif entre les établissements de l'agglomération Vichyssoise : collège de Cusset, collège de Bellerive, collège des Célestins, collège Jules Ferry, collège de Saint YORRE' et collège Saint Germain des fossés. A cette problématique s'ajoute la vigilance nécessaire au maintien de la mixité sociale.

Monsieur le maire rappelle la volonté de monsieur le maire de Vichy de revoir la sectorisation de l'école du VERNET vers le collège des Célestins.

Monsieur le maire demande que la réflexion porte sur l'ensemble des écoles et collèges de l'agglomération, en associant tous les acteurs concernés.

Le Conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la motion relative à la modification de la carte scolaire, pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur la nécessité que la réflexion porte sur l'ensemble des écoles et collèges de l'agglomération, en associant tous les acteurs concernés.

## 4. **Décision du maire**

Monsieur le maire DECIDE de signer avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, une convention de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 100 000 € aux conditions suivantes :

- durée : 365 jours,
- Taux fixe : 0.99%
- Commission de non utilisation : 0.25%
- Frais de dossier : 200.00€ (0.20%)

## Questions diverses

**Visite de Bénédicte PEYROL, députée de l'Allier :** Vendredi 6 avril, Madame Bénédicte PEYROL, députée de la 3ème circonscription de l'Allier viendra à la rencontre des élus vernetois. Au programme, visite des Jardins de Cocagnes et de la résidence pour mineurs non accompagnés des Rés-de-Dursat, suivi d'un échange en mairie avec les élus vernetois pour évoquer les projets communaux. La visite se terminera par le vernissage de l'exposition photo « Rencontres Bourbonnaises » de l'artiste Nathalie DAUBRY.

**Inauguration de l'amphithéâtre G. Frélastre :** Le 21 avril prochain sera inauguré au pôle universitaire (Pôle Lardy), l'amphithéâtre Georges Frélastre, conseiller municipal de Cusset (1953) puis de Vichy (1959, 1967, 1989 et 1995), il fut aussi conseiller général de Vichy pendant trente-sept ans.

**Réserve communale :** Une quinzaine de personnes ont signés leur engagement lors de la première réunion avant leur présentation officielle lors de la « journée de l'engagement citoyen », le samedi 19 mai au complexe Gabriel Peronnet entre démonstrations de manœuvre de sapeurs-pompiers et Parcours du Cœur (avec la participation de la Fédération Française de Cardiologie) sous forme de randonnées.

**La séance est levée à 23h50**